

Déploiement du télérelevé de votre compteur d'eau en 2024

Madame, Monsieur, à la demande du **Syndicat des EAUX DE BEAUFORT**, et dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation attribué à Veolia, nous allons **équiper** votre compteur d'eau **d'une télérelève** au cours de l'année 2024. **Quelque mois après son installation**, vous pourrez paramétrer vos seuils de consommation dans votre espace clients sur www.eau.veolia.fr

L'installation de cet équipement va contribuer à :

- En visualisant sa consommation tous les jours,
- En la comparant à des référentiels,
- En repérant les consommations les plus facilement économisable,
- En quantifiant les économies d'un nouveau geste mis en place,
- En étant alerté des fuites.



Rendez-vous sur www.eau.veolia.fr



Vous êtes d'abord invité à renseigner la commune sur laquelle vous disposez d'un abonnement Veolia.

Informations locales, paiement en ligne, relation consommateurs... Localisez-vous pour accéder à tous vos services et à votre espace personnel. Merci de sélectionner une commune dans la liste déroulante ci-dessous.

GENILAC(42800)

OK



Connectez vous à votre espace personnel. C'est par ici !



Cliquez sur "Votre consommation". Vous pourrez paramétrer vos alertes de consommation

PLUS DE SERVICES POUR PILOTER MA CONSOMMATION GRÂCE AU TELERELEVE



Qu'est-ce-que le télérelevé ?



Le télérelevé des compteurs est un **équipement** de votre service d'eau que **votre collectivité, le Syndicat DES EAUX DE BEAUFORT, a choisi de mettre à votre disposition**. Cela permet le **relevé des compteurs automatiquement et à distance**. Le télérelevé des compteurs est donc une solution qui vous offre plus de **tranquillité**, de **confort** et vous permet de mieux **maîtriser votre consommation d'eau avec un suivi quotidien, mensuel et annuel**.

Les avantages du télérelevé ?



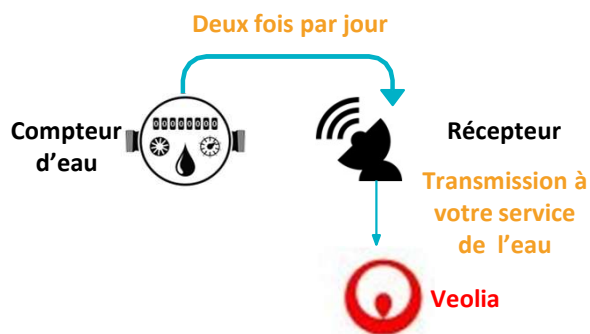
- Vous pouvez **suivre votre consommation d'eau avec précision** sur votre espace personnel sur le site internet consommateurs ou votre application mobile Veolia & Moi, **mesurer l'économie d'un nouveau geste** au foyer.
- Vous pouvez **comparer vos gestes** avec un référentiel
- Vous êtes **alerté rapidement** en cas de présomption de fuite.
- Vos consommations d'eau **ne sont plus estimées** : votre facture est donc calculée au plus juste.
- Vous n'êtes **plus dérangé** lors des relevés.
- Lors de votre emménagement ou déménagement, vous n'avez **plus besoin de nous communiquer votre relevé** pour initialiser ou clôturer votre abonnement.

Comment ça marche ?



Un émetteur radio placé sur votre compteur **enregistre le volume de vos consommations** deux fois par jour et **les transmet** à un récepteur. Puis, ces informations sont relayés du récepteur jusqu'au centre de traitement des données de votre service de l'Eau. **Vous verrez donc apparaître votre index 48h après son relevé.**

Voici comment s'opère la communication :



QUEL IMPACT SUR MA SANTÉ ?



Votre compteur d'eau émet quotidiennement une onde équivalente à celle du **bip d'un portail télécommandé**.

1 minute de wifi c'est une exposition équivalente à **1000 ans** tout à côté de votre compteur connecté.

POURQUOI N'EST-CE PAS DU TEMPS RÉEL ?



Votre compteur pratique la sobriété énergétique : Il émet 2 fois par jour.

Le jour suivant, les données sont analysées, validées puis mises à votre disposition dans la nuit.

POURQUOI ME MANQUE-T-IL CERTAINES DONNÉES ?



Votre compteur transmet votre consommation via un réseau radio. **La transmission peut être perturbée**: par des obstacles, des aléas climatiques, des pannes d'équipement.

Pendant la durée de l'incident, vos données sont estimées ou déclarées provisoirement indisponibles.